



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE**

**Arrêté n° DP-3CG-LHER-2025023**

Objet : Autorisation de voirie - Alignement individuel

Communauté de Communes Cœur de Garonne  
Siège social – 31, Promenade du Campet – BP 40095  
31220 CAZERES-SUR-GARONNE

Siège administratif :

Maison du Touch – 12, Rue Notre Dame - 31370 RIEUMES  
Tél : 05.61.91.94.96

**Réf. 2025/VOIRIE/NS/686**

\*\*\*\*\*

**ARRETÉ DE VOIRIE PORTANT  
ALIGNEMENT INDIVIDUEL**

**LE PRÉSIDENT**

**VU** la demande reçue en date du 14/11/2025 par laquelle le **Cabinet VALORIS EXPERT –**  
61 Route de Toulouse 311190 AUTERIVE, représentant M David GOUA

demande L'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

**Rue de la Barrère ; Commune de LHERM**

au droit de la parcelle cadastrée section **A** ; numéro **401**

**VU** le code de la voirie routière,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

**VU** l'arrêté préfectoral du 24/11/2016 portant fusion des Communautés de Communes du Savès, de la Louge et du Touch, et du Canton de Cazères,

**VU** l'état des lieux,

**VU** le règlement de voirie adopté le 16 octobre 2025,

# ARRETE

## ARTICLE 1 - Alignement.

### 2.1- Contexte juridique

L'alignement individuel n'a pas pour vocation de délimiter la propriété de la personne publique.

L'arrêté d'alignement individuel constate la « limite de fait » de la voie, c'est-à-dire son emprise totale, y compris les éléments accessoires (trottoir, fossé, accotements...) tels qu'ils existent au moment de la demande au droit d'une et une seule propriété privée.

L'alignement individuel est un acte purement déclaratif qui est sans effet sur les droits de propriété de la personne publique et du riverain et peut ne pas correspondre à la limite réelle de la propriété.

### 2.2 Détermination de l'alignement individuel

- Par la limite verte sur le plan ci-joint annexé, conforme à l'alignement demandé.

## ARTICLE 2 - Formalités d'Urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ou d'obtenir l'autorisation de clôture prévue aux articles L 441-1 et suivants du code de l'urbanisme.

## ARTICLE 3 - Validité de l'arrêté

L'arrêté est valable tant qu'un fait nouveau ne vient pas modifier l'état des lieux (CE contentieux 26/05/2004 n°249157).

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable sans indemnités.

Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée à un tiers.

Fait à Le Fousseret, le 02/02/2026



Pour le Président de la Communauté de Communes  
et par délégation de signature,  
Le responsable de service, Laurent TEREYGEOL

### DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution

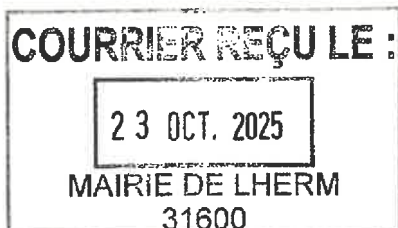
La commune de LHERM pour information et affichage

Le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour diffusion

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

[illegible]





**COMMUNE DE LHERM**  
**M. le Maire**  
2 Avenue de Gascogne  
31600 LHERM

**I - INVITATION ALIGNEMENT**

N° de dossier : 251077

Objet : Bornage et division propriété

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que j'effectuerai le bornage amiable de la propriété de Monsieur David GOUA cadastrée sous la relation suivante :

Commune : LHERM  
Lieu dit : 20 Rue de la Barrere  
Section : A  
parcelle n° : 401

**Le jeudi 06 novembre 2025 à 14h30.**

Je vous invite à être présent sur les lieux en vue de fixer l'alignement entre le Domaine Public et sa propriété.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire l'expression de mes salutations distinguées.

Le 21 octobre 2025 à Auterive

**Bertrand WARIN**  
Géomètre-Expert  
05 61 50 56 53  
auterive@valoris.expert

 [www.valoris.expert](http://www.valoris.expert)

61 route de Toulouse  
31190 **AUTERIVE**  
05 61 50 56 53  
auterive@valoris.expert

3 av. des Frères Arnaud  
31250 **REVEL**  
05 62 18 71 30  
revel@valoris.expert

18 rue de Tivoli  
31000 **TOULOUSE**  
05 61 52 16 72  
toulouse@valoris.expert

11 route de Toulouse  
09100 **PAMIRS**  
05 61 60 04 04  
pamirs@valoris.expert

2 Rue Jean-Baptiste de Maille  
11400 **CASTELNAUDARY**  
04 68 23 14 38  
castelnaudary@valoris.expert



